



2016

DIRECTION
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

RAPPORT SUR LA SITUATION DE LA COLLECTIVITE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

ANNEE 2016

SOMMAIRE

LES ACTIONS ET POLITIQUES PUBLIQUES EN FAVEUR DE LA TRANSITION ENERGETIQUE

- 1 - GRAND PARIS SUD, UN TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE**
- 2 - LA MISE EN ŒUVRE D'UNE STRATEGIE EN MATIERE DE CHAUFFAGE URBAIN**
- 3 - LES DISPOSITIFS EN FAVEUR DE LA RENOVATION ENERGETIQUE DU BATI RESIDENTIEL DU TERRITOIRE**
- 4 - DES ACTIONS DE SENSIBILISATION ET DE MOBILISATION DES MENAGES**
- 5 - DES ACTIONS EN DIRECTION DES ENTREPRISES**
- 6 - LES ACTIONS INTERNATIONALES EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE**
- 7 - L'ELABORATION D'UN PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL**

LES ACTIONS ET POLITIQUES PUBLIQUES EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE ET L'AGRICULTURE

- 1 - BIODIVERSITE**
- 2 - AGRICULTURE**

L'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT ET AU DEVELOPPEMENT DURABLE

- 1 - LES ACTIONS DE LA MAISON DE L'ENVIRONNEMENT**
- 2 - LES VISITES DU JARDIN D'ESSENCES A COURCOURONNES**
- 3 - LES ACTIONS DE SENSIBILISATION AU TRI ET A LA PREVENTION DES DECHETS ET AUX ECO-GESTES EN MATIERE D'ECONOMIES D'EAU**

LA DEMARCHE D'ECO-RESPONSABILITE DE L'ADMINISTRATION

- 1 - LE TRI DES DECHETS DE L'ADMINISTRATION**
- 2 - LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA MOBILITE DURABLE DES AGENTS**
- 3 - LA GESTION DES ESPACES PUBLICS**

PREAMBULE

L'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement soumet les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants à la présentation, préalablement au débat sur le projet de budget, d'un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable.

Ce bilan doit porter, à la fois, sur les actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité mais également sur les politiques publiques, les orientations et les programmes mis en œuvre sur son territoire.

Le présent rapport dresse le bilan des actions et politiques publiques mises en œuvre en 2016 et contribuant à la transition écologique du territoire. Compte tenu du contexte lié à la structuration de l'agglomération Grand Paris Sud suite à la loi MAPTAM, le rapport s'attache principalement à présenter les actions « phare » qui ont été réalisées pendant cette année de transition.

1 - GRAND PARIS SUD, UN TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE

Lauréate de l'appel à projets "Territoires à énergie positive pour la croissance verte", lancé par le ministère fin 2014, Evry Centre Essonne avait déjà reçu en 2015 une enveloppe de 500 000 euros, destinée à financer trois opérations, dont le coût total s'élève à 625 000 euros : la rénovation énergétique des copropriétés dans le cadre du plan énergie patrimoine lancé fin 2015, l'amélioration de la performance énergétique de la piscine de l'Agora et le développement de l'agriculture de proximité à Ris-Orangis.

Au printemps 2016, des possibilités de financements complémentaires ont été proposés aux territoires lauréats pour le renforcement ou la mise en œuvre de nouvelles actions.

L'agglomération de Sénart faisant partie des « Territoire à énergie positive pour la croissance verte en devenir » pouvait également prétendre, à cette même période, de financements pour la mise en œuvre d'actions.

C'est à ces deux titres que l'agglomération Grand Paris Sud a bénéficié d'une « rallonge » d'un million et demi d'euros. Une enveloppe de 1,250 million d'euros (dont un million de subvention) sera consacrée à la piscine de l'Agora (isolation du bâtiment, récupération de chaleur des eaux usées, pose de panneaux solaires pour l'eau chaude sanitaire) et à la mise en place d'une production agricole locale à Ris-Orangis, du type maraîchage bio.

Une enveloppe de 625 000 euros (dont 500 000 euros de subventions) servira, quant à elle, à améliorer la performance énergétique de l'éclairage public au sein de 5 parcs d'activités économiques de Sénart. Les cinq parcs d'activités seront équipés de systèmes de gestion électronique citynetwork, permettant une gestion intelligente de l'éclairage public, et des diodes électroluminescentes (LED) remplaceront progressivement les lampes classiques.

2 - LA MISE EN ŒUVRE D'UNE STRATEGIE EN MATIERE DE CHAUFFAGE URBAIN

Le développement des réseaux de chaleur alimentés en énergies renouvelables va contribuer à la montée en puissance de la production d'énergies renouvelables de manière très significative sur le territoire.

♦ LE DEVELOPPEMENT ET LA CREATION DE NOUVEAUX RESEAUX

Les élus de Grand Paris Sud ont voté lors du conseil du 13 septembre 2016 une nouvelle délégation de service public pour la gestion du chauffage urbain sur les communes de Courcouronnes, Évry, Ris-Orangis, Lisses et Bondoufle, à compter du 1er janvier 2017.

Le nouveau contrat d'exploitation prévoit le développement du réseau permettant de passer de 70 000 usagers à 90 000 à terme et ce, grâce au raccordement :

- A un patrimoine existant : CC Evry 2, centre hospitalier Sud Francilien, quartiers (Parc aux Lièvres, Evry Village...)
- A de nouveaux quartiers : Canal Europe, Parc aux Lièvres/Bras de Fer, Grand Stade...

Par ailleurs, dans le cadre d'aménagement de ZAC, d'autres réseaux de chaleur se sont développés ou sont en projet : réseau des Docks de Ris, réseau du Grand Parc à Bondoufle (mise en service mi-2017).

♦ LE RACCORDEMENT DES RESEAUX AUX ENERGIES RENOUVELABLES

Le réseau de chauffage urbain d'Evry-Courcouronnes passera dès 2019 aux énergies renouvelables. Le raccordement au centre de traitement des déchets de Vert-le-Grand, producteur de chaleur à partir des déchets, et l'utilisation de la géothermie, permettront de passer de 0% en 2016 à 60% en 2019 et près de 80% à termes d'énergies renouvelables et récupérables.

En parallèle, en 2016, le projet de création d'un réseau de chaleur au sein du nouveau quartier du Grand Parc à Bondoufle s'est concrétisé.

La solution retenue est une chaufferie biomasse qui alimentera les différentes tranches de logements. Le réseau sera développé au fur et à mesure de la construction du quartier avec une mise en service des premiers ouvrages à partir du 1^{er} avril 2017 et livraison de la chaudière définitive fin 2018.

A termes, il y aura 80% d'énergies renouvelables sur ce réseau, avec des émissions de gaz à effet de serre très faibles.

Ce projet viendra renforcer un réseau de projets vertueux déjà engagés sur le territoire de Grand Paris Sud :

- Le recours à la géothermie pour les réseaux de Ris-Orangis : celui des Docks des Alcools (géothermie superficielle) et du Plateau (géothermie profonde)
- Le projet de géothermie profonde qui a débuté en septembre 2016 à Grigny qui permettra d'alimenter un réseau desservant la copropriété de Grigny 2 et la Grande Borne.

3 - LES DISPOSITIFS EN FAVEUR DE LA RENOVATION ENERGETIQUE DU BATI RESIDENTIEL DU TERRITOIRE

♦ LE PLAN ENERGIE PATRIMOINE

Adopté fin 2015 par l'ex agglomération Evry Centre Essonne, ce dispositif d'aides est destiné aux copropriétés qui s'engagent dans un projet de rénovation énergétique accompagnées pour ce faire par l'Agence Locale de l'Energie.

Le règlement d'aides comprend des subventions pour la réalisation d'audits énergétiques, de simulations de restes à charges, le montage des dossiers individuels de financement...

Concernant la réalisation d'audits énergétiques, des aides ont été accordées fin 2015 à 4 copropriétés, pour un montant total de 35 000 €. En 2016, des aides financières ont été accordées à 6 nouvelles copropriétés, pour un montant total de près de 60 000 €.

Une copropriété va bénéficier d'un accompagnement d'un prestataire pour la réalisation de simulations de restes à charges, prestation prise en charge par l'agglomération pour un montant de près de 13 000 €

A noter, cette action fait partie des projets bénéficiant des financements obtenus au titre de la convention « Territoire à énergie positive pour la croissance verte ».

♦ LE DISPOSITIF HABITER MIEUX

L'agglomération de Sénart a souhaité encourager la rénovation thermique des logements en apportant une aide financière aux travaux, en complément du dispositif « Habiter Mieux » géré par l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH).

Le protocole territorial établi avec l'ANAH a fixé un objectif de 100 ménages aidés par l'agglomération pendant la période 2014/2017.

La participation financière apportée par l'agglomération en complément de l'aide ANAH s'élève à 400 € par logement et par ménage.

Chaque demande d'aide adressée à Grand Paris Sud fait l'objet d'une convention signée par le propriétaire-occupant et le président de l'agglomération.

L'aide est versée en une fois à l'issue des travaux, au vu de la notification de versement du solde de la subvention accordée par l'ANAH.

En 2016, 25 nouveaux dossiers ont été instruits, portant à 87 le nombre total de foyers ayant sollicité une aide financière, pour un coût moyen de travaux 19 691 €.

Les gains attendus sont en moyenne de 37% (pour mémoire, le dispositif Habiter Mieux fixe un gain de 25 %). Depuis mars 2014, 1 768 677 € de travaux ont été générés dans le cadre de ces travaux de rénovation et ce, au bénéfice d'entreprises locales

4 - DES ACTIONS DE SENSIBILISATION ET DE MOBILISATION DES MENAGES

♦ LE DEFI « FAMILLES A ENERGIE POSITIVE »

Le principe repose sur l'engagement de familles qui se regroupent en équipe et qui mettent en œuvre des éco-gestes pour réduire leurs consommations d'énergie de 8% par rapport à l'année précédente. Tout au long du défi les équipes bénéficient d'un accompagnement spécifique de la part du conseiller Info Energie.

L'édition 2015/2016 du défi s'est articulée autour de 3 moments forts :

- La soirée de lancement : le 4 décembre 2015
- La soirée de mi-parcours : le 11 mars 2016
- La soirée de clôture : le 20 mai 2016

Le bilan de cette édition est le suivant :

- 24 foyers participants
- Moins 23 % de consommation d'énergie en moyenne
- Moins 15 % d'émissions de CO2 en moyenne
- 3 800 kWh/an économisés en moyenne par foyer

♦ LES BALADES THERMIQUES

Les balades thermiques initiées en 2013 par l'agglomération de Sénart pour sensibiliser les habitants aux déperditions énergétiques des logements ont été reconduites sous un format différent pour la saison 2015/2016 et ce, afin de toucher davantage d'habitants.

Ces « rendez-vous thermiques » s'organisent désormais sous la forme d'une réunion d'information préalable au cours de laquelle les habitants s'inscrivent à des créneaux préétablis pour la réalisation de la thermographie de leur logement.

4 réunions publiques ont été organisées, 71 logements étudiés et 101 personnes sensibilisées.

Un questionnaire de satisfaction a été envoyé en juin 2016, avec un bon taux de retour (52%). Les participants ont été satisfaits ou très satisfaits à plus de 96% et 62% envisagent la réalisation de travaux.

5 - DES ACTIONS EN DIRECTION DES ENTREPRISES

L'**Ecopôle** de Sénart est positionné pour accueillir des filières d'avenir telles que :

- Performance énergétique / Eco-construction
- Economie circulaire
- Production d'énergie

Une convention d'affaires dédiée l'éco-construction pour faire émerger des solutions innovantes de PME et start'up (36) auprès de donneurs d'ordres (4).

Un **Club des éco-activités** de Sénart a été créé en 2010. Il rassemble les éco-entreprises du territoire, dont une trentaine est membres.

Il faut noter que 200 éco-entreprises ont été recensées sur l'ensemble du territoire de Grand Paris Sud.

L'**éco-pépinière** de Sénart, inaugurée en novembre 2015, au sein de l'écopôle, est la première pépinière d'entreprises d'Ile-de-France dédiée aux créateurs et dirigeants d'entreprises dans les domaines des éco-activités, de l'économie circulaire et de l'éco-construction.

Un an après son inauguration, elle héberge 15 entreprises (représentant 36 emplois sur site) sur son parcours résidentiel.

6 - LES ACTIONS INTERNATIONALES EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Dans la continuité la formation/sensibilisation au changement climatique organisée, en partenariat avec l'ARENE IDF, en octobre 2015 à Dakar, réunissant l'ensemble des collectivités partenaires, un partenariat avec la ville de Dakar est en cours d'élaboration.

En effet, en 2016, la ville de Dakar a candidaté à un appel à projets européen en présentant un dossier portant sur l'élaboration d'un Plan Climat Energie Territorial et mettant en avant le réseau de coopération piloté par l'agglomération Grand Paris Sud rassemblant l'ensemble des collectivités partenaires (sénégalaises, maliennes et mauritaniennes).

Lauréate, la ville de Dakar va bénéficier de financements pour la mise en œuvre de son projet et prévoit pour se faire d'établir début 2017 un partenariat avec GPS et l'ARENE IDF.

7 - L'ELABORATION D'UN PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

Conformément à la réglementation issue de la Loi pour la Transition énergétique, l'agglomération Grand Paris Sud devra adopter d'ici le 31 décembre 2018 un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

♦ Dans cette optique, Grand Paris Sud a candidaté en novembre 2016 à un appel à manifestation d'intérêt lancé par l'ADEME destiné à proposer aux collectivités un accompagnement financier pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un PCAET ambitieux.

Pour ce faire, une étude de préfiguration a été élaborée, permettant :

- De compiler les données disponibles
- De dresser un bilan des actions engagées sur les anciens territoires
- D'identifier les pistes de réflexion à ouvrir sur la thématique « climat –air - énergie »

De plus, conformément au cahier des charges de l'ADEME, un pré-diagnostic Cit'ergie a été réalisé le 6 décembre 2016, en présence du Vice-Président et des représentants des services.

L'agglomération est lauréate de cet AMI et bénéficiera, à ce titre, d'un accord partenarial d'une durée de 3 ans qui se déclinera en accompagnements financiers sur les actions qui ont retenu l'attention de l'ADEME Ile-de-France.

♦ L'analyse des éléments de diagnostic disponibles montre qu'il est nécessaire d'actualiser ou compléter certaines études afin d'avoir une vue globale et récente de la situation et des enjeux à l'échelle du territoire de Grand Paris Sud.

Afin d'établir le profil Climat – Air – Energie de ce nouveau territoire, trois premières études ont été lancées fin 2016 :

- Le bilan des consommations et production d'énergie sur le territoire
- Le bilan des émissions de gaz à effet de serre générées sur le territoire
- L'identification et la quantification des potentialités en énergies renouvelables.

1 - BIODIVERSITE

♦ LA SIGNATURE DE LA CHARTE REGIONALE DE LA BIODIVERSITE

Fin juin 2016, les élus du Conseil de communauté ont approuvé la signature de la charte régionale de la biodiversité.

A travers cette charte, l'objectif du Conseil régional d'Ile-de-France est de susciter l'envie d'agir, de promouvoir les bonnes pratiques favorables à la biodiversité et d'aller encore plus loin dans la préservation de la biodiversité en Île-de-France.

Le plan d'actions à mettre en œuvre par l'agglomération Grand Paris Sud pour les 3 années à venir s'appuie :

- D'une part sur les actions ou démarches déjà bien engagées sur les anciens territoires (à titre d'exemple la gestion écologique des espaces verts communautaires ou encore les actions de sensibilisation et de communication autour de la biodiversité) ;
- D'autre part sur les projets qu'il est désormais pertinent et important d'engager à l'échelle de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud, tels que l'aménagement/préservation et la gestion des milieux humides (cours d'eau, mares, ouvrages hydrauliques,...), la prise en compte de la biodiversité au sein des projets d'aménagement, des travaux d'assainissement, de voirie ou, plus globalement, la création/restauration de continuités écologiques.

♦ LE PROJET D'AMENAGEMENT DU GRAND PARC A BONDOUFLE

Les élus du Bureau communautaire ont approuvé, en novembre 2016, le principe de solliciter une subvention auprès de l'Agence des Espaces Verts pour la réalisation du parc au sein de la ZAC du Grand Parc à Bondoufle.

Ce parc couvre une superficie de plus de 15 hectares et constitue un réseau de noues et de bassins qui va permettre une gestion alternative des eaux pluviales à travers un système d'assainissement entièrement à ciel ouvert. Le parc va favoriser au développement d'une végétation spécifique et nouvelle liée aux milieux humides et, par conséquent, le développement d'une faune inféodée à ces milieux.

Enfin, cette végétalisation envisagée jusqu'en cœur d'îlot, grâce aux allées parcs, va contribuer à limiter les effets d'îlots de chaleur urbain en proposant des zones de fraîcheur au sein des quartiers.

Il faut également préciser que l'aménagement du parc repose sur une stratégie de pré-verdissement qui a débuté en 2016.

2 - AGRICULTURE

♦ LA MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE AGRICOLE

Le comité technique de la charte agricole de Sénart s'est réuni en début d'année 2016 afin de faire le bilan des actions mises en œuvre dans le cadre du programme d'actions 2014-2018. 60 % des actions du programme sont initiées. Les partenaires associés aux travaux de la charte ont tous manifesté un grand enthousiasme à poursuivre cette démarche sur le nouveau territoire de l'agglomération Grand Paris Sud.

L'agglomération agit en faveur de la connaissance du contexte agricole du territoire et intervient pour la valorisation de la composante agricole multifonctionnelle dans le projet de développement de Grand Paris Sud.

Les questions relatives au foncier agricole et au développement de nouveaux projets d'agriculture en proximité du cadre urbain sont prégnantes et suscitent de plus en plus d'intérêt de la part des communes notamment. C'est un levier précieux pour engager une dynamique territoriale en faveur des circuits courts de proximité. L'agglomération accompagne les communes du territoire dans l'identification des opportunités foncières à consacrer à l'implantation de nouveaux projets d'agriculture de proximité, voire urbaine, portés par des agriculteurs du territoire ou extérieurs.

♦ L'ÉTUDE CIRCUITS COURTS

L'agglomération a réalisé en 2016 une étude sur le développement des circuits courts de proximité pour un bassin de consommation correspondant au territoire de Grand Paris Sud.

Cette étude a permis d'identifier les capacités à mobiliser sur le territoire (achats, conditionnements, productions) afin de développer l'approvisionnement en produits de proximité à destination des services de restauration hors domicile.

Les rencontres entre acteurs de la filière qui ont été organisées permettent d'ores et déjà de préfigurer un réseau de partenaires volontaires et impliqués sur le territoire. Il s'agit désormais, en appui de ce réseau d'acteurs qui reste à consolider, de décliner le programme d'actions réalisé et qui a pour objectif principal de structurer localement la demande afin de faire émerger, dans un périmètre restreint, les volumes de production qui correspondent.

♦ LES PROJETS D'AGRICULTURE URBAINE OU PERI-URBAINE

Le projet de Ris-Orangis

Ce projet a pour objectif de permettre un retour de l'agriculture sous une forme adaptée au contexte péri-urbain et complètement intégré à l'aménagement du quartier de la Ferme d'Orangis.

L'agglomération accompagne la commune de Ris-Orangis dans le cadre de son projet de ferme urbaine la « ferme d'Orangis ». L'agglomération intervient sur la phase amont de la mise en œuvre et le suivi des études de faisabilité en cours de finalisation (faisabilité mise en culture, potentiel d'irrigation des cultures,...). Elle participe également à la planification de la démarche globale d'agriculture de proximité, dans sa multifonctionnalité sociale, environnementale et économique, en cohérence avec les attentes du projet urbain de la ville et les opportunités d'ores et déjà existantes (foncier, cuisine centrale, jardins partagés,...).

Fin 2016, l'agglomération a lancé la première phase d'évaluation de la ressource en eau souterraine potentiellement disponible à Ris-Orangis pour les besoins d'irrigation des futurs projets d'agriculture biologique locale.

A noter, cette action fait partie des projets bénéficiant des financements obtenus au titre de la convention « Territoire à énergie positive pour la croissance verte ».

Par ailleurs, en tant que lauréat de l'appel à manifestations d'intérêt « économie circulaire et urbanisme » de l'ADEME, l'équipe « projet » a bénéficié, pendant l'année 2016, d'un accompagnement technique d'un bureau d'études afin de mieux appréhender et intégrer la notion d'économie circulaire au projet.

Le projet de Moissy-Cramayel

La commune de Moissy-Cramayel prévoit de développer un nouveau quartier sur le secteur de Chanteloup qui intègre un projet d'exploitation en maraîchage biologique sur une parcelle de 2,8 ha. Ce projet vise à créer des productions locales intégrables aux repas préparés par la cuisine centrale communale mais a aussi pour but de promouvoir des modes de gestion écologiques et productifs sur les espaces verts de la ville (éco-pâturage, vergers,...).

L'agglomération accompagne la commune dans toutes les phases de configuration du projet et notamment sur le potentiel d'irrigation des cultures par récupération des eaux de toitures, l'aménagement de la parcelle, la recherche de porteurs de projets ainsi que sur les projections financières prévisionnelles.

1 - LES ACTIONS DE LA MAISON DE L'ENVIRONNEMENT

En 2016, la Maison de l'Environnement de Sénart a poursuivi ses activités de sensibilisation à l'environnement et au développement durable. Ces actions prennent diverses formes et touchent divers publics.

- Des actions permanentes telles que les animations auprès de scolaires ou encore l'accueil du public sur le site de la Maison de l'Environnement. Au total, environ 17 400 personnes ont été touchées dans ce cadre.
- L'organisation de manifestations ou la participation à des événements ponctuels par exemple pendant la semaine européenne du Développement durable, le festival « Mon logis, ma planète » ou encore pendant la semaine de l'énergie. Près de 1 000 personnes ont été sensibilisées lors de ces événements.
- Des projets ou des animations ponctuels : des ateliers, des interventions dans le cadre de projets portés par des collectifs d'habitants, une animation lors de la projection d'un film... Près de 475 personnes ont participé.
- Le soutien à des associations. L'équipe de la Maison de l'Environnement propose un accompagnement technique et logistique à des associations qui souhaitent organiser des événements ou des ateliers (Groupe Four à Pain, Sel'Avenir, Nature Environnement 77, DDNA...).

2 - LES VISITES DU JARDIN D'ESSENCES A COURCOURONNES

Le Jardin d'Essences situé à Courcouronnes est un site dédié à la biodiversité locale. Il est aménagé et entretenu de manière à y favoriser au maximum le développement de la faune et la flore : installation de gîtes à animaux, plantations de prairies fleuries, aménagement d'un rucher, pas d'utilisation de phytosanitaires...

Ce jardin est également devenu un lieu à vocation pédagogique, un lieu où l'on peut sensibiliser les visiteurs, petits et grands, aux enjeux de préservation de cette diversité écologique, grâce à un parcours composé de 10 panneaux explicatifs.

En novembre 2015, un courrier d'information a été adressé aux écoles, collèges et centres de loisirs du territoire d'Evry Centre Essonne afin de leur proposer des visites guidées du site au printemps 2016.

Entre avril et juin, 12 classes d'Evry et de Courcouronnes ainsi qu'un centre de loisirs sont ainsi venus visiter le jardin, soit au total près de 300 élèves de maternelles, d'élémentaires et de collèges.

Les services de l'agglomération ont créé et édité un livret pédagogique qui est proposé aux enseignants préparer la visite ou pour poursuivre le travail avec les élèves après la visite.

3 - LES ACTIONS DE SENSIBILISATION AU TRI ET A LA PREVENTION DES DECHETS ET AUX ECO-GESTES EN MATIERE D'ECONOMIES D'EAU

Les médiateurs de l'écologie urbaine du territoire d'Evry Centre Essonne ont assuré des missions de sensibilisation des usagers du territoire à une bonne gestion, au tri et à la prévention des déchets ainsi qu'à la préservation de la ressource en eau et des éco-gestes à mettre en application au quotidien.

On peut distinguer 3 grandes catégories d'actions :

Les **actions « groupées » en porte-à-porte** qui peuvent répondre à différentes problématiques « déchets » : nouvelles modalités de collecte (bornes d'apport volontaire, nouveau local, fermeture d'un local...), dépôts sauvages récurrents, amélioration de la qualité du tri.

Les **animations pédagogiques** qui peuvent aborder la thématique des déchets (recyclage, compostage,...) mais également les questions liées à l'eau, grâce au dispositif des Messagers de l'Eau co-animé par l'agglomération et la SEE. Ces animations peuvent être réalisées aussi bien en classe qu'en centres de loisirs.

Les **animations lors des évènements** organisés sur le territoire par les villes ou tout autre acteur (bailleurs, associations...). L'équipe des médiateurs est régulièrement sollicitée pour proposer des stands lors des évènements récurrents organisés dans les villes (fête des quartiers, fête des plantes, semaine santé-bien être, forums...).

Au total, ce sont près de 900 habitants et 280 élèves qui ont été sensibilisés.

Sur le territoire de Seine-Essonne, des actions de sensibilisation au tri et à la prévention des déchets ont également été réalisées en 2016 :

- * Participation à la Fête de la Forêt fin septembre avec un dispositif de vaisselle jetable sur les stands "traiteur", 6 000 visiteurs ;
- * Des animations dans 10 classes (environ 250 enfants) des écoles de Corbeil-Essonnes dans le cadre du programme d'actions éducatives de la Mairie (5 sur le tri des déchets, 5 sur l'empreinte écologique) ;
- * Distribution de 60 composteurs individuels.

1 - LE TRI DES DECHETS DE L'ADMINISTRATION

Citons deux actions mises en œuvre dans ce cadre :

♦ LE TRI ET RECYCLAGE DES PAPIERS DE BUREAUX A LIEUSAIN

En 2016, 14,1 tonnes de papiers ont été triées et recyclées, soit plus de 2 fois plus qu'en 2015. Il faut y voir l'incidence des déménagements des services en fin d'année donnant lieu à beaucoup d'archivages et de tri de papiers.

♦ LA COLLECTE DES PILES USAGEES A COURCOURONNES.

En 2016, près de 100 kg de piles usagées ont été récupérées dans les réceptacles installés à divers emplacements de l'hôtel d'agglomération de Courcouronnes et du centre technique à Lisses.

2 - LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA MOBILITE DURABLE DES AGENTS

♦ La plateforme de covoiturage.grandparissud.fr a été mise en service courant 2016 permettant, en un seul clic, de covoiturer gratuitement dans le cadre de trajets quotidiens (professionnels, études, loisirs). La méthode est également valable pour des trajets ponctuels du week-end, ou des vacances.

♦ Dans le cadre de la semaine européenne de la mobilité en septembre 2016, un programme d'animations a été proposé aux agents de l'agglomération :

- Lundi 19 septembre - Découverte des coulisses du réseau de bus TRANSDEV : visite guidée des installations du centre de maintenance et de remisage de Lieusaint.
- Mardi 20 septembre - Journée de sensibilisation aux risques routiers grâce aux outils pédagogiques et opérationnels de l'Association de Prévention Routière: voiture tonneau, simulateur 4 roues, atelier alcoolémie.
- Mercredi 21 septembre - Visite guidée par les équipes de l'Office National des Forêts du site de la Faisanderie, ancien rendez-vous de chasse bâti, et de son parc de sculptures monumentales.
- Jeudi 22 septembre - Circuit vélo organisé sur le territoire des Lacs de l'Essonne pour découvrir les richesses naturelles des plans d'eau en compagnie de Julie Sannier (Unité territoriale Centre Essonne)

Au total, ce sont près de 80 agents qui ont participé à ces animations.

♦ Enfin, une nouvelle phase d'expérimentation du télétravail a été lancée fin 2016 par le biais d'un appel à candidature adressé à l'ensemble des agents de Grand Paris Sud.

3 - LA GESTION DES ESPACES PUBLICS

En octobre 2016, lors de la réunion de clôture du programme Phyt'Eaux Cités, l'agglomération Grand Paris Sud a été récompensée pour ses actions de prévention et de sensibilisation à la réduction de l'emploi des produits phytosanitaires.

Lancée en janvier 2007 sur deux phases (2007-2011 et 2012-2016), cette action de prévention et de sensibilisation, vise à réduire l'emploi des produits phytosanitaires sur un territoire de 110 communes dans le bassin de la Seine, en amont de Paris.

Ce programme destiné aux services voirie, sport et espaces verts de l'ensemble des communes et Communautés d'agglomérations participantes, représente 1,2 million d'habitants.

Lors de cette cérémonie, deux diplômes de Trèfles Phyt'Eaux Cités ont été remis à l'agglomération :

☛ Niveau 4 feuilles :

GRAND PARIS SUD au titre de la C.A. Les Lacs de l'Essonne/Grigny

☛ Niveau 4 feuilles + mention Zéro Phyto

GRAND PARIS SUD au titre de la C.A. Evry Centre Essonne

Cette attribution des Trèfles par nombre de feuille (le cœur, 1 feuille, 2 feuilles, 3 feuilles, 4 feuilles, 4 feuilles +mention zéro phyto) est délivrée selon un passage au zéro phytosanitaire ou à une mise en place d'un plan de gestion effectif concrétisé sur l'ensemble de la collectivité et du respect d'une liste de points réglementaires ciblés ainsi que de la justification d'un faible niveau d'intrants.